



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE POINTE-CLAIRe

AVIS PUBLIC

Avis est donné de ce qui suit :

Le Règlement PC-2834 décrétant des dépenses en immobilisations relatives à des travaux d'infrastructures ainsi qu'un emprunt au montant de 1 200 000 \$ à ces fins;

A été approuvé conformément à la Loi :

- par le conseil municipal, le 12 janvier 2016 ;
- par les personnes habiles à voter, le 1<sup>er</sup> février 2016 ; et
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 24 mars 2016.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté au bureau du service des affaires juridiques et du greffe à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Pointe-Claire, ce 6<sup>ème</sup> jour d'avril 2016.

PROVINCE OF QUEBEC

CITY OF POINTE-CLAIRe

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given of the following:

By-law PC-2834 decreeing capital expenditures related to infrastructure works as well as a borrowing in the amount of \$ 1 200 000 for these purposes;

Has been approved according to the Law:

- by the municipal council on January 12, 2016 ;
- by the qualified voters on February 1<sup>st</sup>, 2016 ; and
- by the “ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire” on March 24, 2016.

This by-law comes into force according to the Law and may be consulted at the Legal Affairs and City Clerk Department at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, from Monday to Friday, with the exception of legal holidays, from 8:30 a.m. until noon and from 1:00 p.m. until 4:30 p.m.

Given at Pointe-Claire, this 6<sup>th</sup> day of April, 2016.

Danielle Gutierrez

Assistante greffière / Assistant City Clerk